

**Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc**  
**Commission Sportive**  
(Cibles anglaises et Beursault)



**Championnats régionaux individuels**  
**Tir à 18 m**

**Cahier des Charges**  
Adopté au Comité Directeur du 14/09/2024



- **Préambule :**

L'organisation des championnats régionaux fait l'objet d'un règlement sportif. Ces championnats régionaux sont, à l'instar des championnats de France, des marqueurs forts de fin de saison hivernale normande et se doivent de proposer le meilleur niveau de prestations afin d'honorer les meilleurs archers normands et d'être une vitrine de la bonne santé de notre sport vis à vis des institutionnels et des médias. Ce cahier des charges a pour but d'aider les organisateurs de ces compétitions en leur fournissant un cadre indiquant les différentes contraintes auxquelles ils peuvent être confrontés. Ce document est amendable si besoin.

- **Objectifs :**  
Définir le programme de ces championnats, prendre en compte les contraintes imposées du fait des règlements sportifs et anticiper sur les surprises éventuelles en fonction des conditions et des circonstances... Évaluer les caractéristiques du terrain, le nombre de personnes nécessaires à la logistique, etc...
  
- **Caractéristiques générales :**
  - Les frais d'organisation sont à la charge de l'organisateur. Les médailles sont offertes par le Comité Régional. Le droit d'inscription ne peut excéder 10 € par archer. Le Comité Régional se réserve le droit de modifier ce tarif en fonction de l'évolution des règlements et des coûts.
  - Répartition du montant des inscriptions :  
3/4 pour l'organisateur, qui gère la logistique terrain, fournit les blasons, restaure les officiels, les arbitres et l'équipe technique (délégué, et éventuels gestionnaires des feuilles de marques électroniques). Le nombre de personnes à prendre en compte, en plus des arbitres, pour l'organisation des repas, sera communiqué par le CRNTA au moins trois (3) semaines avant la compétition, ainsi que la liste des personnes dont les repas devront être facturés au CRNTA.  
1/4 pour le Comité Régional (qui fournit les récompenses, le Délégué Technique, l'arbitre principal et gère la préparation et les inscriptions)
  
- **Disposition type du terrain :**
  - Le terrain doit être conforme à la réglementation fédérale (*Article II.2.B.1 des Règlements Sportifs et Arbitrage*).
  - La zone réservée aux spectateurs doit être délimitée par des barrières ou en tribune.
  - Le nombre de places offertes doit être au minimum de 108 par jour de compétition.
  - L'organisateur doit pouvoir mettre en place 27 cibles avec 1 m 50 entre-axes.
  - Les dimensions de la salle, doivent permettre de laisser un espace suffisant, en arrière de la ligne de tir, l'espace dévolu aux arbitres, espaces des archers avec stockage du matériel des archers, et si possible accueil du public dans un espace dédié.
  - Pour une même catégorie, le championnat se déroule sur une seule journée et dans la même salle. Si le championnat n'a pas lieu dans une seule salle, la distance entre les lieux de compétition doit être suffisamment proche
  - Il serait souhaitable qu'une des deux salles puisse accueillir, au moins 16 cibles.
  - Dans le cas de lieux multiples, la cérémonie protocolaire se déroulera en un seul lieu.
  - La ou les salles doivent être correctement chauffées et les cibles suffisamment éclairées.
  - Elles doivent également être en mesure d'accueillir des personnes à mobilité réduite.
  
- **Avant la compétition :**
  - Dès le mois de novembre précédent la compétition, l'organisateur doit faire parvenir au Comité Régional et à la Commission Sportive une invitation (qu'il aura soumis et fait valider auparavant par l'arbitre responsable ou le PCRA) avec les renseignements habituels : Identification de l'organisateur, logos du club organisateur et du Comité Régional, date et lieu (adresse précise de la salle), nom de l'arbitre responsable, programme horaire, la tenue exigée, la forme du concours (distances, blasons), et toutes informations favorisant l'accueil des archers concernant les moyens d'hébergement ou la restauration (buvette ou réservation de repas).

- Cette invitation devra être mise en ligne le plus tôt possible sur le site du Comité Régional avec le lien de pré-inscription disponible sur l'invitation.
  - Demander auprès de la mairie dont dépend le club, une autorisation de buvette selon la réglementation en vigueur. Avertir les autorités (police, gendarmerie) de l'organisation de la compétition dans la mesure où cela peut générer un flux important de circulation et des difficultés de stationnement.
  - Installer un fléchage permettant un accès aisé au site de compétition à partir d'un lieu facilement repérable sur une carte **ou application** routière. Des lieux de stationnement proches et suffisamment grands doivent être mis à disposition des archers sans que l'organisateur ou le Comité Régional ne puissent être tenus responsables de la sécurité sur ces parkings. Quelques jours avant ou la veille du concours, le terrain doit être tracé et le matériel mis en place, s'assurer d'en avoir suffisamment pour un remplacement éventuel (chevalets, paillons, blasons, éclairage de cible). Disposer de chronotirs en bon état (avec piles de rechange) et tout le matériel nécessaire en cas de panne électrique (panneau de gestion des tirs, drapeaux).
  - **Le délégué technique établit le plan de cibles** en disposant les archers par catégories et par ordre de classement régional sur des cibles contiguës. Deux archers d'un même club au maximum sur une cible. **Après validation par l'arbitre responsable, le plan de cible est communiqué à l'organisateur qui devra :**
    - Éditer les feuilles de marque individuelles en double exemplaire et les regrouper par cible sur des plaquettes. L'organisateur peut remplacer la contremarque par un système électronique de marquage et d'affichage.
    - **Prévoir de quoi éditer les feuilles de marque individuelles pour les phases finales.**
  - Une signalétique régionale est également mise à disposition de l'organisateur (bannières, event flags).
- **Communication :**
    - Prévenir les médias de la manifestation et inviter des personnalités.
    - Un championnat régional quel qu'il soit doit être l'occasion de mettre notre sport en avant par n'importe quel type de média (TV, Radio, Presse écrite, **réseaux sociaux**, panneaux municipaux, affiches...) et auprès de nos partenaires institutionnels (personnalités locales ou régionales, dirigeants des autres disciplines sportives de la commune, partenaires privés...)
    - Un dossier de presse est conseillé pour favoriser la compréhension des journalistes. Ce dossier expliquera le déroulement de la compétition, le palmarès des archers notoires présents... Les films, photos ou prises de son seront faites dans le respect des archers et ne devront en aucun cas perturber le bon déroulement de la compétition. C'est l'arbitre principal qui autorise l'accès des journalistes ou éventuellement des personnalités à l'aire de jeu.
    - Quelques classements définitifs pourront être édités pour les journalistes et ne seront diffusés qu'après les podiums.

- **Le jour du concours, l'organisateur doit :**

- Afficher le règlement dans le gymnase.
- Disposer de locaux pour le greffe, le poste informatique, les arbitres et pour un éventuel contrôle anti-dopage et mettre des toilettes à disposition.
- Inspection du matériel simultanément au greffe.
- Penser pour le poste informatique, à vérifier l'état de l'ordinateur **avec dernière version du logiciel de résultat en vigueur (Résult'Arc ou autres)** et de l'imprimante (stock de papier, encre).
- Prévoir, si possible, du matériel informatique de secours (ordinateur, imprimante)
- Éditer et distribuer un dossard à chaque archer lors du passage au greffe.
- Prévoir des badges d'accréditation pour le délégué technique et les membres du Comité Régional, les entraîneurs, les membres du jury d'appel, les bénévoles de terrain s'ils n'ont pas de tenue spécifique, autres personnes (journalistes, photographes).
- Les entraîneurs qui présentent leur carte d'entraîneur en cours de validité peuvent accéder au terrain dans la limite d'un entraîneur par tranche de 4 archers pour un même club et par départ. Le greffe est chargé de donner aux entraîneurs en règle une accréditation et de transmettre à l'arbitre responsable la liste des entraîneurs accrédités.
- Disposer dans la mesure du possible d'une sonorisation pour l'animation (informations, résultats, présentation des matches).
- Prévoir des binômes de bénévoles de terrain pour le remplacement des blasons, l'agrafage, avec quelques outils de base (pinces, marteau) et la résolution des problèmes techniques. Un binôme pour 10 cibles environ.
- Planifier l'heure du repas des différents bénévoles et officiels.
- Disposer de panneaux d'affichage pour les résultats et les duels
- Pour la phase de duels, placer un scoreur au pied de chaque cible pour les arcs classiques et deux pour les arcs à poulies.
- Prévoir une cérémonie protocolaire immédiatement après les finales, présidée par le Président du Comité Régional ou son représentant en présence des personnalités officielles et des arbitres. Les discours doivent être brefs (organisateur, personnalités), podiums avec remise de récompenses, pot de convivialité.
- Le podium (sécurisé et stable) doit être installé dans un endroit favorisant les photos, et doit être entouré par les oriflammes et banderoles du Comité Régional, de la FFTA, du Comité Départemental, du Club organisateur et des éventuels partenaires.

- **Délégué technique :**

- Le Comité Régional désigne un délégué technique pour chaque championnat régional dont le rôle est d'établir une collaboration étroite avec l'organisateur. Il doit avoir une bonne connaissance des règlements et du cahier des charges. Il doit aussi en tant que représentant officiel du Comité Régional, veiller à la réputation de celui-ci.
- Il prend contact avec l'organisateur quelques jours avant la compétition pour organiser sa venue, expliquer son rôle, demander de l'aide et poser ses questions éventuelles.
- **Il participe à la réunion** entre l'arbitre responsable et les arbitres désignés, le jury d'appel et l'organisateur.
- Il gère avec le responsable informatique de l'organisation, la saisie des résultats et le programme des phases finales.
- Il veille au bon déroulement de la compétition dans le cadre du programme établi initialement.

- Ses frais (déplacement, hébergement, repas) sont pris en charge financièrement (sur justificatifs) par le Comité Régional sauf le repas le jour du concours pris en charge par l'organisateur.
- **A l'issue du concours :**
  - Le club organisateur doit envoyer les résultats complets du concours à la FFTA par l'intermédiaire du logiciel **de résultat en vigueur (Résult'Arc ou autres)**, le jour même de la compétition.
- **Programme type :**
  - 08h30 - 09h15 Greffe - Inspection du matériel
  - 09h15 - 09h55 Echauffement sur cible
  - 10h00 - 13h15 Tir de qualification - 2 x 10 volées de 3 flèches en 2 mn  
Rythme AB-CD
  - 1h après la fin des tirs : Début des duels
  - A l'issue des duels : Cérémonie protocolaire - Podiums
  - **Même programme de compétition sur les 2 jours pour le Championnat Tir à 18m Adultes**
- **Date d'application :**
  - Le présent cahier des charges est applicable à partir du **14 septembre 2024**